TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

La ventilation de l'Hippodrome Roubaisien

Roubaix, le 15 novembre 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'espère que vous voudrez bien accorder l'hospitalité de vos colonnes à un groupe d'habitués des salles de théâtres et en particulier de l'Hippodrome (où il se produit généralement le plus grand concours de peuple) pour une réclamation au sujet de la ventilation de cette dernière salle.

Est-ce que Messieurs les hygiénistes, qui prétendent imposer des mesures de prophylaxie, ne pourraient penser à faire fonctionner un appareil de ventilation dans la partie supérieure de l'Hippodrome? Il me semble qu'une salle de spectacle aussi courue pourrait présenter un réel danger d'infection, particulièrement dans les parties supérieures, où l'air étant surchauffé par les émanations des parties inférieures devient un véritable foyer de microbes.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

Pour un groupe d'habitués, un anonyme.

La ligne de tramways de la gare de Roubaix à la Fosse-aux-Chênes

Roubaix, le 15 novembre 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous nous obligeriez beaucoup, en voulant bien adresser par la voie de votre estimable journal, toutes nos félicitations à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. Ceci au sujet des derniers changements opérés sur la ligne de la Fosse-aux-Chênes. Nous voulons parler du nouveau garage établi, et des changements de voies qui vont permettre aux voitures de circuler avec plus de facilité.

Il ne nous manque plus maintenant qu'une quatrième voiture qui permettrait des départs combinés. De cette façon, les voyageurs prendraient la correspondance à la place de la Gare pour l'Hospice de Barbieux sans devoir attendre dix à douze minutes.

Nous vous avouons que nous avons pleine confiance, et que nous comptons obtenir satisfaction pour ne pas avoir à patauger dans la neige.

Espérant que la Compagnie voudra bien examiner notre demande, nous terminons en vous remerciant et en vous priant d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Un groupe de tristes enjambes.

Les subventions aux sociétés de secours mutuels

Roubaix, le 15 novembre 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Réponse au mutualiste anonyme que je ne connais pas et pour cause!!... à sa lettre parue dans votre journal daté du 16 courant.

Les gros propriétaires ne sont pas intéressants pour lui: c'est entendu, mais pourquoi? Refuse-t-il l'argent des membres honoraires capitalistes? Mutuel veut dire réciproque. Le mutualiste comprend-t-il bien son rôle, lorsqu'il demande à la Ville son appui pécuniaire, sans lui donner aucune ressource?

Les phrases sentimentales ont toujours eu le don d'émouvoir, et, j'espère que celles du mutualiste anonyme ont été comprises. Le Syndicat des Propriétaires Roubaisiens n'entend pas restreindre les subsides à ses concitoyens, mais il estime, que prendre domicile à Roubaix dans un café quelconque, et, habiter hors de la Ville, ne suffit pas pour participer aux largesses municipales.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, être assez aimable de faire paraître cette lettre dans vos colonnes, et agréer mes civilités distinguées.

CARPENTIER-DELRUE,

Président du Syndicat des Propriétaires Roubaisiens.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT POUR CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A.T.C. 5. — Impossible de suivre les résultats de toutes les tombolas organisées aussi loin. (4953).

Jen Pirre. — Vous avez gagné puisque suivant la règle votre adversaire devait encore jouer un point. (4960).

— *Un paroissien roubaisien.* — Ce sont là des questions de technique pure qu'il est impossible de développer à cette place. (4951). — *A.N.P.* — Il y a des cours municipaux de langues vivantes à l'Hôtel Pierre Catteau. Vous n'avez qu'à vous y présenter, le soir, à 8 heures. (4952). — *P.O.D.* 44. — Place Chevreul seulement. (4987).

FOURRURES

LÉON, 40, rue de l'Epeule, fourreur spécialiste; hautes nouveautés, Skungs, Astrakans, Renards de toutes provenances, Martres de France, Prusse, Canada et Zibelines, Castors, Visons, etc., etc. Le meilleur marché de la région, seule maison primée aux expositions pour ses articles fabriqués exclusivement dans ses ateliers, et renommée pour sa vente en confiance. Articles spéciaux pour cadeaux. Réparations. Transformations. Peaux pour vêtements; Pelleteries découpées d'après patrons pour tailleurs et modistes. 37342d

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — Cinématographe Pathé.* — Ce soir renouvellement complet du programme. Première représentation de: « Va Petit Mousse », histoire émouvante de la vie des pêcheurs; les « Deux Sœurs », grand spectacle romanesque de la vie parisienne; deux grands spectacles comique, que l'on dit inénarrables: les « Débuts d'un canotier » et ceux d'un « Aéronaute »; les « Ki-Ri-Ki, acrobates d'une légèreté et d'une souplesse si gracieuse que l'on se demande en les voyant, par quel sortilège ils peuvent exécuter des exercices aussi stupéfiants; le « Sculpteur Express », très amusante attraction; les « Armures Mystérieuses », très curieuse scène à transformation; « Deux Voleurs qui n'ont pas de chance », les « Portraits vivants », la « Peur des Microbes », et beaucoup d'autres scènes plus gaies les unes que les autres. A la demande générale on donnera aussi la fameuse « Ceinture magnétique du Docteur Malaurin ».

— Dimanche, à 6 heures, en la grande salle de la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, le Cercle dramatique du Blanc-Seau donnera une brillante soirée récréative au profit des élèves nécessiteux de l'école St-Bruno.

Il interprétera un grand drame en quatre actes de MM. Fontan et Herbin: « Jean de Flandre » et une jolie comédie en deux actes de M. Antony Mars: « L'Hôtel du Lac ».

Les personnes désireuses d'assister à cette soirée, qui n'auraient pas encore de cartes peuvent s'en procurer, 33, rue de Crouy. Il s'en vendra aussi dimanche à l'entrée de la salle.

— *Théâtre du Fontenoy.* — Dimanche 17 novembre, à 6 heures du soir: *La Gervaise*, drame en 1 acte; *Les Deux Orphelines*, drame en 8 tableaux; *Les Joies du Foyer*, vaudeville en 3 actes. — Location, 25, rue Richard-Lenoir.

— *Le Royal-Cinéma* donnera aujourd'hui samedi, à 8 heures, la 1re représentation de son nouveau programme; demain dimanche, matinée de gala, à 3 heures: *Vues comiques*: le Diabolo, Heureux Gendre, Julie à la Caserne, Dans les Airs; Ruse de cambrioleur; Les effets d'une purge; *Vues dramatiques*: Vision accusatrice; Bienfait récompensé; Le Châtiment; Ecole du malheur; Discipline et humanité. *Féeries*: L'Enchanteresse; Gare au loup.

TOURCOING. — *A l'Harmonie des Francs.* — L'excellente société l'Harmonie des Francs, offre demain dimanche à ses membres protecteurs et honoraires, un grand concert qui aura lieu au local de la société, salle de la « Ruche des Francs », 26, rue de la Vigne. Les organisateurs ont le concours assuré d'artistes distingués. Le concert commencera à 5 heures pour être terminé à 9 heures.

HIPPODROME-THÉATRE Samedi, dimanche, lundi, 16, 17, 18 novembre, en soirée. **CINÉMA PATHÉ.**

Dimanche 17 novembre, à 2 h. 1/2, représentation de gala subventionnée. Marion Delorme; M. Albert Lambert, sociétaire de la Comédie Française; Mlle Delvous, etc.

Mercredi, 20 novembre, Mireille de Gounod en représentation subventionnée. 37297

THÉATRE DU FONTENOY Direction Paul Douai. (2me année).

Dimanche, 17 novembre à 6 h. du soir (Bureaux à 5 h. 1/2): **LA GERVAISE**, drame en 1 acte; **LES DEUX ORPHELINES**, drame en 8 tableaux; **LES JOIES DU FOYER**, vaudeville en 3 actes. Prix des places: Loges, 2 fr.; fauteuils, 1 fr. 50; parquet 1 fr.; parterre, 0.75; galeries, 0.40. Location, 25, rue Richard-Lenoir.

LE ROYAL CINÉMA, toutes vues nouvelles et d'actualités, dimanche 17 novembre, matinée à 2 heures précises. Représentations les lundi, jeudi et samedi à 8 heures du soir. Matinées, dimanche et jeudi à 2 heures. Prix des places: Premières 1 fr.; Secondes 0.50; Galeries, 0.20 centimes. 37297

BRASSERIE DES FAMILLES TOURCOING 18, rue de Tournai.

Samedi 16 novembre, à 7 heures 1/2, — Séance cinématographique à prix réduits. Renouvellement du programme, toutes vues nouvelles.

Dimanche 17, à 6 heures, — Concert habituel, troupe de tout premier ordre. 37374d

Très beau choix de chemisettes, tailleur en drap, toutes nuances « **A la Palme** », 24, rue de la Gare à Roubaix. 37212

LA SAINTE-CÉCILE

A ROUBAIX. — Le banquet du Cercle des XL aura lieu aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie, au siège de la société, Café Français, 34, Grande-Rue.

— L'UNION FRATERNELLE ET MUTUELLE DES ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANÇAIS. — Les Sociétés patriotiques, Militaires et Mutuelles, sont invitées à assister à l'audition de Sainte-Cécile, que donnera la société, dimanche prochain, 17 courant, en l'église Notre-Dame, pendant la messe de onze heures et demie. Les stalles du grand cœur sont réservées à Messieurs les Présidents de sociétés.

A WATTRELOS. — La Philharmonique du Crétinier fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 17 novembre. Elle exécutera à la messe de 10 h. 1/2, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, les morceaux suivants: 1. *La Bannière de la Victoire*, marche (Von Blon); 2. *Marche des Incas*, par Baudonck; 3. *Souvenirs!* rêverie-intermezzo, par Méthen; 4. Ouverture de *Prométhée* (Beethoven). Le banquet aura lieu le même jour à 6 h., dans la salle des fêtes de l'estaminet Lagache.

TOURCOING. — La Société des Concerts Symphoniques exécutera dimanche prochain 17 novembre, à la messe de 10 heures, en l'église Notre-Dame, et sous la direction de M. Auguste Dubois, les œuvres suivantes: *Légende Moscovite*, de Frédéric Dubois; Ouverture du *Roi d'Ys*, de Lalo; *Méditation*, de Jane Vieu; *Marche Héroïque de Jeanne d'Arc*, de Théodore Dubois. La messe sera chantée par la Chorale Notre-Dame, dirigée par M. J.-B. Wibaut, maître de chapelle, qui interprétera la messe de Riga avec soli par MM. Paul Deloyck et Jean Wibaut.

LES AGRICULTEURS DU NORD A PARIS

Nous avons annoncé qu'une délégation de la Société des Agriculteurs du Nord, qu'accompagnaient M. Vincent, préfet, et bon nombre des élus du département, avait été reçue par M. Ruau, ministre de l'agriculture, et que ce dernier avait promis d'assister, le 22 décembre prochain, à la séance solennelle de la distribution des prix. Au cours de l'entrevue avec le ministre, M. Laden, président des agriculteurs, a remis au ministre divers vœux qui avaient été émis précédemment au cours des assemblées générales. L'un porte sur la nécessité de stabiliser le prix de l'alcool dénaturé; l'autre, qui fait suite au rapport de M. Boissonnet sur la convention de Bruxelles, demande que le gouvernement étudie le moyen d'accorder des primes au sucre dénaturé destiné à l'alimentation des animaux et qu'il relève au plus tôt les droits de douane pour se défendre contre les sucres des nations contractantes. Un troisième vœu visait l'importation des beurres.

DRAPERIES *CARPENTIER-DELRUE*, 216, rue de l'Alma, Roubaix. 583

Le Jury du Nord et la peine de mort

Voici le texte de la pétition, qui a été adressée, ainsi que nous l'avons annoncé, par les jurés de la Cour d'Assises du Nord à MM. les sénateurs et députés:

« Messieurs les Sénateurs,

« Messieurs les Députés,

« Une récente circulaire de M. le Garde des Sceaux interdisant à Messieurs les Présidents des Cours d'Assises de recevoir les vœux des Jurés sur le maintien de la peine de mort, nous soussignés, ayant fait partie du Jury de la Cour d'Assises du Nord pour le quatrième trimestre de 1907, usant du droit que la Constitution réserve à tous les citoyens, prenons la respectueuse liberté de vous adresser directement la pétition suivante.

» Frappés de l'indifférence avec laquelle la plupart des accusés accueillent les condamnations prononcées contre eux, nous estimons que le régime pénitentiaire actuel ne doit pas être suffisamment rigoureux, ou moins pour le châtiment de certains crimes, et que la durée des peines est souvent par trop réduite.

» En effet, les lois sur la libération conditionnelle, sur la réduction du temps dû à la peine en cas d'emprisonnement cellulaire, sur la déduction de la prison préventive — sans parler des grâces si fréquentes, qui viennent encore abréger la durée de l'emprisonnement — rendent souvent pour ainsi dire illusoires les condamnations prononcées par les Cours d'Assises.

» D'autre part, il est évident que la peine des travaux forcés qui, depuis qu'en fait la peine capitale n'est plus appliquée, est le châtiment le plus rigoureux de notre système pénal, se trouve être absolument inefficace pour arrêter dans la voie du crime les malfaiteurs de profession: la perspective de la transportation dans un pays où la vie est pour eux relativement facile, n'est généralement pas faite pour les effrayer.

» Aussi, croyons-nous qu'il est nécessaire de maintenir dans nos Codes la peine de mort, dont l'application nous paraît indispensable dans certaines circonstances, et qui, seule, semble devoir empêcher la multiplication des forfaits et peut être le retour aux exécutions sommaires, que l'on rencontre encore chez les peuples où la Société est insuffisamment protégée.

» C'est pourquoi, nous vous demandons, Messieurs les Sénateurs et Députés, d'inviter le gouvernement à appliquer d'une façon stricte les peines prononcées par les Cours d'Assises, en faisant modifier au besoin la législation actuelle, et à apporter des réformes au régime pénitentiaire dans le sens indiqué plus haut.

» Nous pensons aussi remplir un devoir social — pénible il est vrai — en sollicitant de vous, Messieurs les Sénateurs et Députés, de faire cesser au plus tôt la situation d'incertitude qui existe en ce moment et de rassurer la conscience publique par le rejet des projets ou propositions, ayant pour but de supprimer de notre législation la peine capitale.

» Ce devoir s'impose d'autant plus rigoureux à nous, que notre Département et la Ville de Douai, où nous venons de siéger, vient d'être le théâtre d'un crime épouvantable, encore plus exécrable que celui qui a ému Paris et la France entière.

» Nul doute que si vous vous prononcez, Messieurs les Sénateurs et Députés, pour le maintien de la peine de mort, Monsieur le Président de la République, gardien suprême de la Constitution, ne s'incline devant la volonté du pays, et ne laisse, sauf dans des cas exceptionnels, la Justice suivre son cours.

» Nous vous prions, Messieurs les Sénateurs et Députés, de recevoir l'assurance de nos sentiments respectueux.

(Suivent les signatures de trente-quatre jurés sur trente-six présents.)

» Douai, le 14 novembre 1907. »

COFFRES-FORTS 21, RUE ROYALE GRUSON Contre le FEU et le VOL LILLE 330

NORD

Le mystère de la forêt de Nieppe

Et le mystère continue! Nous avons dit que des papiers trouvés à Locon dans la malle de Marcel Barreau indiquaient que le jeune bourrelier entretenait une correspondance avec une parente, une jeune fille de Paris. On pouvait donc supposer que Marcel Barreau avait rejoint cette personne sans avertir qui que ce fût. Une lettre parvenue à Saint-Omer, indique le contraire.

Les bruits les plus divers courent encore, les suppositions les plus audacieuses sont chaque jour mises en avant. Ainsi, dans les estaminets de Saint-Omer, ont racontait que le cadavre de Marcel Barreau avait été découpé, mis dans un sac, puis jeté dans l'Aa, à Saint-Omer. On dit que cette rivière sera sondée et que ses eaux seront mises basses.

M. Coupillaud, juge d'instruction, a passé toute la journée de jeudi dans son cabinet, à classer les différentes pièces de son dossier, lequel commence à devenir volumineux, et à prescrire de nouvelles enquêtes. C'est ainsi qu'il a invité les maires des communes riveraines de la route de Saint-Omer de prier leurs administrés d'aider l'action de la justice en faisant des recherches dans leurs mares respectives, et autres lieux susceptibles de servir de cachette, en vue de retrouver, s'il y a lieu, le corps de Marcel Barreau.

D'autres enquêtes encore ont été ordonnées, sur lesquelles le juge d'instruction garde le silence le plus absolu.

Des renseignements recueillis à Lens et à Avion, chez les anciens patrons du disparu, il semblerait résulter que sa conduite a laissé beaucoup à désirer, et que des faits graves lui sont reprochés.

LE CRIME DE DOUAI. — Selon le plan qu'il s'était tracé, M. Deblock, juge d'instruction, a laissé pendant plusieurs jours Latz, l'assassin présumé de la petite Suzanne Hornez, en tête à tête avec ses réflexions espérant que celles-ci lui porteraient conseil et le décideraient peut-être, si, comme tout le fait croire, c'est lui le coupable, à faire des aveux.

Il a, entre temps, entendu à nouveau quelques témoignages: la mère de l'inculpé, qui a déposé très longuement jeudi, et une ancienne amie de Latz, qui aurait fait connaître sur les mœurs de celui-ci des détails significatifs.

Il a, en outre, étudié le rapport médico-légal du docteur Faucheux, médecin-légiste, qui a pratiqué l'autopsie de la petite Suzanne et a été commis à l'examen minutieux de Latz.

Ce rapport médical est tenu sévèrement secret. Nous croyons savoir cependant qu'il constituerait de nouvelles charges contre Latz, résultant de l'examen qu'il a subi. Mais il faut attendre, pour se prononcer, des renseignements autorisés, et, peut-être, le résultat de l'interrogatoire que le juge d'instruction fait subir vendredi après-midi à Latz, en la prison cellulaire.

UN NOYÉ A BOURBOURG-CAMPAGNE. — On vient de retirer du vieux bassin de l'écluse le cadavre d'un jeune homme de 17 ans, Maurice Ranchy, hâleur de bateaux. On suppose que le malheureux sera tombé à l'eau en regagnant une péniche et s'y sera noyé.

UN INCENDIE A CAPPELLE-BROUCK. — Le feu a détruit une maison appartenant au cultivateur Jérémie Dejonghe, et habitée récemment encore par son gendre, Arthur Ducrocq, journalier. Celui-ci, qui vit en mauvaise intelligence avec son beau-père, était allé s'établir, il y a quelques jours, à proximité de cet immeuble. Les dégâts s'élèvent à 3.000 francs, couverts en partie par une assurance.

DRAPERIE

anglaise et française

Sans concurrence possible comme prix, assortiment et nouveautés. A. Lecointre, 1, rue de la Concorde et **34 TER**, Grand'Rue, Roubaix. Vente au détail.

Nos dépôts sont ouverts tous les dimanches jusqu'à 1 heure. 36926

PAS-DE-CALAIS

COUP DE COUTEAU A BOULOGNE. — Au cours d'une rixe survenue entre un chauffeur, M. Pierre Prigent, 24 ans, 28, quai du Bassin, et plusieurs débardeurs, le premier a été frappé d'un coup de couteau.

M. le docteur Lamiot, appelé à donner ses soins au blessé, qui avait été atteint au côté gauche de la poitrine, au-dessus du cœur, déclara que le coup pouvait bien avoir perforé le poumon.

Le meurtrier est activement recherché.

UN ACCIDENT MORTEL A AUCHEL. — L'ouvrier mineur Tailly, âgé de 24 ans, travaillant à la fosse n° 4, des mines de Marles, à Rembert-lez-Auchel, a été comprimé entre deux berlines et tué sur le coup.

UN MÉCANICIEN TUÉ ACCIDENTELLEMENT A OUTREAU. — Un mécanicien des usines de Montataire, J.-B. Mille, 45 ans, à Outreau, descendait au moyen d'une échelle dans le trou du condensateur de la machine, profond de plusieurs mètres, quand son pied manqua un échelon et l'infortuné tomba au fond du trou.

On remonta Mille, qui fut immédiatement transporté à son domicile; mais le malheureux, quelques heures plus tard, expirait. Dans sa chute, il s'était brisé la colonne vertébrale.

LES TROIS ACCIDENTS MORTELS DES MINES DE LIÉVIN. — A la suite des trois accidents, dont deux mortels, qui se sont produits les 23 et 24 octobre aux mines de Liévin, fosses n° 3 et 4, le parquet d'Arras a ouvert une information judiciaire contre X..., sous l'inculpation d'homicides et blessures par imprudence.

Les mineurs qui furent tués sont à la fosse n° 3 bis, Emile Roseau, 27 ans, et à la fosse n° 4, Gabriel Pruvost, 17 ans, de Saint-Laurent.

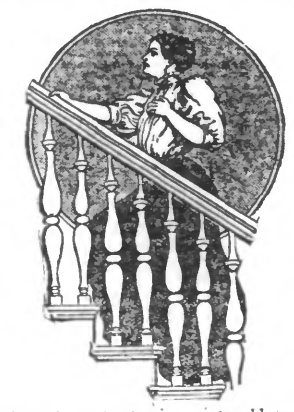

Il n'y a rien qui soit plus raisonnablement certain que l'action victorieuse des Pilules Pink contre l'anémie, la pauvreté de sang. L'anémie négligée amène l'épuisement et la mort. L'anémie est furtive dans sa manière de prendre possession de ses victimes, et elle est souvent déjà bien ancrée qu'on ne s'en est pas encore préoccupé. Pour cette raison, il est urgent de commencer le traitement dès qu'on a noté les premiers symptômes.

Une jeune couturière guérie:

Mlle Louise Poitout, couturière à Puits, (Côte-d'Or), écrit:

« J'étais anémique depuis longtemps. La maladie m'avait prise au moment de la croissance et ne m'avait pas quittée. J'étais très faible, très pâle et je manquais d'appétit. Sur chaque numéro de mon journal de modes je lisais un nouveau cas de guérison obtenu par les Pilules Pink. J'ai décidé de prendre moi aussi les Pilules Pink. Elles m'ont fait beaucoup de bien, elles m'ont redonné des forces, de l'appétit, de bonnes digestions. Depuis que j'ai pris les Pilules Pink je suis en très bonne santé et j'ai très bonne mine. »

Les Pilules Pink

sont souveraines contre anémie, chlorose, neurasthénie, faiblesse générale, maux d'estomac, rhumatismes, névralgies, sciatique. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, Phie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. fr. 3,50 la boîte, fr. 17,50 les 6 boîtes franco. 37316d

Communications

ROUBAIX. — Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot. — La première réunion de la section d'instruction militaire aura lieu dimanche, 17 novembre, à neuf heures du matin, dans la cour de l'Institut. Les jeunes sociétaires de 17 à 20 ans, désireux de se préparer au service militaire et aspirants au brevet d'aptitudes sont vivement engagés à venir dimanche matin, se joindre à leurs nombreux camarades déjà inscrits.

— **Syndicat Typographique de Roubaix-Tourcoing.** — Dimanche, réunion mensuelle obligatoire, à quatre heures, salle Lecrenier, 81, rue du Fontenoy, à Roubaix. Ordre du jour très important.

— **Société de billard « St-Emile (Cercle St-Michel, 42, rue d'Alsace).** — Dimanche, à sept heures et demie du matin, réunion de tous les membres.

— **Fédération des syndicats de l'industrie roubaisienne.** — Syndicat des ouvriers des industries textiles réunies de Roubaix: Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix. Dimanche, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

— **Anciens Militaires de l'Armée de Mer.** — Réunion dimanche 24 novembre, à sept heures du soir, au local.

— **Les Insoumis.** — Dimanche 17, à deux heures trois quarts, réunion au local.

— **Société « Den Vlaamschen Vriendenkring ».** — Réunion dimanche, 111, Grande-Rue, pour la manifestation au cimetière, où sera déposée une couronne sur la tombe du fondateur. La réunion mensuelle aura lieu ensuite.

— **Chambre Syndicale des garçons brasseurs de Roubaix.** — Dimanche, à quatre heures, assemblée générale trimestrielle, 54, rue Turgot. Ordre du jour important. A trois heures, réunion de la Commission administrative. Urgent.

— **Cercilia Roubaisienne.** — Samedi, à huit heures et demie, chez M. Desanois, répétitions partielles; à neuf heures, répétition générale.

— **Cercle Moderne.** — Section dramatique: Ce soir, à huit heures, répétition de la comédie, au siège, Café de l'Enfié. — Sections chorale mixte et symphonique: Répétition générale ce soir, à huit heures trois quarts, pour le concert de demain, salle Dominique.

TOURCOING. — Société des Concerts Symphoniques. — Les sociétaires sont invités à se trouver, dimanche matin, à neuf heures trois quarts, église Notre-Dame; entrée par le couloir de droite.

— **L'Amicale du Blanc-Seau.** — Samedi, à huit heures et demie du soir, réunion générale. Présence indispensable.

— **Club Moderne.** — Répétition aujourd'hui 16 novembre, à neuf heures précises, au local de la société.

— **Chez les déchargeurs.** — Dimanche 17 novembre, à l'estaminet Arthur Vanackère, angle des rues de Naples et d'Italie, Roubaix, à trois heures du soir, réunion des portefaix et débardeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing et environs, sous la présidence de M. Arthur Pierpont. Les syndiqués du roulage sont priés d'assister à cette réunion.

— **Société Martinet et Scientiez.** — Demain dimanche 17, à six heures du soir, réunion au siège de la société, chez M. Fontenier, 78, rue St-Jacques. Inscription de nouveaux adhérents.

Remplacez la **CÉRUSE** par le **BLANC DE FRANCE** équivalant à la céruse dans toutes ses applications peinture. Adopté partout après comparaison. **BOUTRY et Cie** À CORBIE (Somme) Seul concessionnaire pour le Nord: Léon Salembier, Croix. 323

BELGIQUE

LA FÊTE PATRONALE DU ROI

A l'occasion de la fête patronale du roi, un « Te Deum » a été chanté vendredi, à deux heures, à l'église Sainte-Gudule.

Le corps diplomatique était conduit par Mgr Vico, nonce apostolique.

Le Sénat avait à sa tête, M. Simonis, premier vice-président: la délégation comprenait Mgr Keesen et MM. Fanneau, Braun, de Renesse, de Marnix, de Kerchove d'Exaerde, Mesens, d'Ursel, Dupret, de Jonghe d'Ardoye, d'Huart, Denist et Allard.

La délégation de la Chambre, ayant à sa tête M. Schollaert, président, comprenait: MM. Harmignie, Nerincx, Woeste, Beernaert, De Lantsheere, De Cocq, Segers, Demaizières, Van der Linden, de Sadeleer.

Puis viennent tous les ministres à portefeuille, les cours d'appel et de cassation, M. Beco, gouverneur du Brabant, de nombreux généraux et officiers supérieurs de l'armée et de la garde civique, etc.

La princesse Clémentine et le prince Albert ont été complimentés par M. le doyen Evcraert.

La maîtrise a exécuté le « Te Deum » suivi de la « Brabançonne », à grand orchestre, soulignée par des sonneries de trompettes.

A l'issue de la cérémonie, le prince et la princesse sont reconduits jusqu'au porche par le clergé.

Nouvelles et sanglantes bagarres à Diest

Plusieurs blessés, dont deux gendarmes

On sait que les élections du 20 octobre dernier avaient provoqué à Diest des bagarres sanglantes au cours desquelles un homme fut tué et plusieurs autres dangereusement blessés. Deux arrestations avaient été opérées notamment celle du brasseur Haesevoets, qui avait tiré des coups de revolver par sa fenêtre.

Les deux prévenus, après un assez long séjour à la prison de Louvain, ont été mis en liberté, il y a 48 heures.

Des manifestations se sont produites hier, la gendarmerie est intervenue et, à un certain moment, on a pu craindre une véritable émeute. Plusieurs personnes ont été blessées notamment un nommé Bruyninckx, dont l'état est très grave. On croit qu'il ne passera pas la nuit. Deux gendarmes ont été également blessés; l'un d'eux est si sérieusement atteint qu'il a du être maintenu en traitement à l'hôpital. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Le parquet de Louvain a fait une nouvelle descente à Diest aujourd'hui. Plusieurs mandats d'arrêt ont été lancés; trois d'entre eux ont été exécutés cette après-midi et les prévenus ont été écroués à la prison de Louvain.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DE COURCELLES

Jeudi matin, M. le juge d'instruction Chaudron a fait conduire au Palais de Justice, Mélanie Spitaels et Louis Meurée, qu'il a interrogés séparément en présence de certains témoins. Dix-sept personnes de Roux et Courcelles ont été entendues. Les prévenus ont continué à protester de leur innocence.

Le juge a donné l'ordre de rechercher un peintre qui, le lendemain de la découverte du cadavre, se trouvant dans un établissement, près de la gare de Roux, aurait déclaré: « Bourgeois n'a pas été tué par le train. Je suivais le canal, revenant de la kermesse. J'ai vu un homme sortir de l'eau, j'ai entendu peu après des gémissements et, près de Maucourt, ayant rencontré une femme et un homme, j'ai causé avec eux de ce que je venais de voir. L'homme m'a dit: passez votre chemin; si vous dites un mot, on vous fera votre affaire aussi. »

Le juge voudrait confronter ce témoin avec les prévenus.

UN MEURTRE A HOUDENG-AIMERIES

Une scène sanglante s'est déroulée, jeudi après-midi, chaussée de Bois du Luc, à Houdeng-Aimeries. Un individu d'origine française, nommé Labourde, âgé de 31 ans, avait vécu maritalement avec une jeune fille plus jeune que lui de dix ans. Elle l'abandonna il y a quelque temps et vint s'engager comme servante. Labourde vint la relancer jeudi et lui demanda dans la rue de reprendre la vie commune. La jeune fille qui doit se marier prochainement, ayant refusé, Labourde la saisit par les cheveux et lui tira un coup de revolver dans la tête. Son état est désespéré.

Puis, craignant que la malheureuse ne survécut à sa blessure, il la frappa encore de deux violents coups de crosse au front. Cette scène avait été trop rapide pour permettre l'intervention des témoins. Enfin, on put désarmer le criminel qui fut remis entre les mains de la police, tandis qu'un médecin qu'on était allé chercher donnait les premiers soins à la victime.

La victime, nommée Jeanne Lamaignere, était originaire de Douxacq (Landes Françaises).

FAITS DIVERS. — *Accident de charbonnage.* — Jeudi matin, un bruit formidable parti du puits Saint-Quentin des charbonnages du Centre de Jumet, à Roux, faisait craindre une catastrophe. Par suite de la rupture d'un arbre de couche à la machine d'extraction, les câbles soutenant les cages se brisèrent net et elles retombèrent au fond du puits avec le bruit d'enfer qui avait provoqué la panique. Comme elles étaient vides, il n'y eut aucune victime. Mais le chômage sera long. Le personnel a dû remonter l'après-midi par les échelles.

— *Une bande de voleurs d'église.* — Depuis quelque temps une bande voleurs sacrilèges opère dans la province d'Anvers. Cette nuit ils ont dévalisé l'église de Rumpst. Tout ce qui avait quelque valeur a été emporté. Les chasubles et les autres vêtements sacerdotaux ont été lacérés et mis en pièces. Ils se sont attaqués également au coffre-fort mais celui-ci a résisté à leurs efforts.

L'église de Reeth a été également visitée par des cambrioleurs, mais ils ont été mis en fuite par le garde-champêtre qui avait aperçu de la lumière dans la sacristie. En partant, les bandits ont tiré des coups de revolver dans la direction du garde.

— *Eboulement à Bonnert* (Arlon). — Trois ouvriers étaient occupés dans une sablonnière, sur la ligne d'Arlon à Martelange. Un éboulement se produisit subitement et les trois malheureux furent ensevelis. L'un a la jambe brisée et souffre de douleurs internes. Les deux autres sont atteints moins gravement.

— *Un chef porion poignardé à Péronne-lez-Binche.* — Au puits Saint-Albert, des charbonnages de Ressaix, au cours d'une violente discussion entre le chef porion Charles Durand et l'ouvrier Léon Robecq, ce dernier a donné trois coups de poignard au porion. Le poumon était perforé: la blessure est fort grave. La victime est père de cinq petits enfants.

L'assassin a été arrêté.

— *Un cyclone à Lootenhulle.* — Mercredi matin, alors que l'air était calme un cyclone s'est abattu tout à coup sur les maisons du village de Lootenhulle, à proximité de l'église. Un grand nombre de toits ont été éventrés. Les tuiles furent projetées à de grandes distances. Il n'y a pas d'accidents de personnes.

— *Ecroulement à Oultre-lez-Ninove.* — Le maçon Pierre Rosseyns, a été enseveli sous un pan de mur qui s'est renversé et a été relevé avec des blessures mortelles.

— *Mort dans le tram.* — M. de Wulf, brasseur et échevin de Ruddervoorde-lez-Bruges, se rendait à Bruges, par le train vicinal. A certain moment, l'employé l'a trouvé mort dans la voiture de 1re classe où il avait pris place. La mort est due à la rupture d'un anévrisme.

— *Mort accidentelle.* — Un contre-maître d'usine à Montigny-sur-Sambre, M. Jules Vandermeulen, a perdu la vie jeudi soir dans des circonstances tragiques. Au moment où, vers minuit, il allait entrer dans sa chambre à coucher, il tomba à la renverse dans les escaliers et fut tué net d'une fracture du crâne. Le malheureux était âgé de 42 ans et habitait la rue Grimard.

DEMANDEZ partout le Vieux-Système de la marque « 't Wit Stoopke », Jacques Neefs, Anvers.

NECHIN

INCENDIE D'UNE MAISON

Vendredi matin, vers un heure, M. J. Vandenhebode, journalier, hameau de la Lerne, était réveillé par des crépitements qui semblaient provenir du grenier; s'étant levé, il constata avec stupeur que toute la toiture en chaume, de son habitation, était en flammes.

En hâte, il réveilla sa femme et ses deux enfants, et, tous les quatre, ils allèrent se réfugier chez un voisin, sans pouvoir sauver quoi que ce soit du mobilier et des vêtements, car le bâtiment, déjà vieux, ne formait plus qu'un vaste brasier; les secours, dès lors, étaient devenus inutiles. Le mobilier de M. Vandenhabode était assuré, de même que la maison, propriété de M. Meurisse de Templeuve.

On croit que cet incendie est dû à un vice de construction. La gendarmerie de Templeuve a ouvert une enquête.

Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Epargne

Société Anonyme au capital de 5.000.000 Francs. — Siège social: Avenue des Arts, 71, ANVERS.

Conseil d'Administration: MM. Frédegand Cogels, président; Edouard Thys, vice-président; Alph. Ullens de Schooten, Léon Van den Bosch, Henry Engels. — **Collège des Commissaires:** MM. le comte Adrien de Borchgrave d'Altena, Léon Collinet-Plissart, Auguste Delbecke, Jean de la Faille de Léverghem, Edouard Joly, le comte Oscar Le Grelle, le baron Frédéric de Roest d'Alkemade.

Prêts hypothécaires. Avances sur titres. Livrets d'épargne: 2,25 p. c. Dépôts à terme fixe: à 3.00 p. c. Obligations foncières rapportant annuellement 3,00 p. c. 13055-1

LA VIE SPORTIVE

Hippisme

LES COURSES A SAINT-OUEN

du vendredi, 15 novembre

Saint-Ouen, 15 novembre. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses:

Prix de la Lys (course de haies, à vendre aux enchères publiques, 3.000 fr., 2.800 m.): 1er, Samuelo, à M. Auguste Marie, pes. 154.50, pl. 200.00, pel. 183.50, pl. 85.50; 2e, Clitandre II, à M. L. Paget, pes. 151.50, pel. 38.00; 3e, Torpille II, à M. Sgitcovich, pes. 144.00, pel. 62.00; 4e, Braganza. — Non placés: Vitric, Cybèle, Barnabite, Souriante, Fulton II, Paros, Cartridge, Numismate, Pirouette III, Peureuse, Alexandre, Benjamin, La Rozelle, La Prieuré.

Prix de la Bresle (steeple-chase d'essai, 4.000 fr., 3.600 mètres): 1er, Chabraque, à M. le vicomte G. de Fontarce, pes. 17.00, pl. 11.50, pel. 9.00, pl. 5.50; 2e, Ondulante, à M. H. Rigaud, pes. 11.50, pel. 5.50; 3e, Pierrette II; 4e, Le Mesnil. — Non placés: Arc en